

**Renouvellement partiel du Conseil de l'UFR Médecine - Pharmacie
Collège: BIATSS**

Scrutin du 11 mai 2017

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-1 à L. 719-3 et D.719-1 à D.719-40 ;
Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
Vu les Statuts de l'UFR Médecine - Pharmacie ;
Vu les procès-verbaux établis par le Président du bureau de vote en date du 11 mai 2017 ;

Article 1^{er} : Examen - procès-verbal

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	53
Nombre de votants	21
Nombre de bulletins blancs ou nuls	6
Suffrages valablement exprimés	15
Quotient électoral (nombre suffrages / nombre sièges)	15

Une liste a été déposée et validée, ayant obtenu :

Liste	Nombre de voix	Siège(s) entier(s)
Johanna EVAIN	15	1

Article 2 : Proclamation – Election :

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élu le candidat désigné à l'article 1er alinéa 2.

Article 3 : Affichage – Publication :

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'UFR et publiés au recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 12 mai 2017

Le Président de l'Université de Poitiers,
Yves JEAN